



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Revenu agricole

Question écrite n° 11296

Texte de la question

M Paul Chollet attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la regression importante du revenu agricole pour l'annee 1988. A la difference des autres secteurs et activites, les agriculteurs ne peuvent pas reconstituer leurs marges dans un contexte ou les prix agricoles diminuent, ou les quantites sont reduites et ou les charges augmentent. Neanmoins, les moyens financiers existent dans la mesure ou le budget de l'Etat a beneficie d'un credit de 5,3 milliards de francs grace aux moindres depenses de la CEE dans le secteur agricole en 1988. Il lui rappelle qu'au niveau europeen, pour l'annee qui vient de s'achever, la France est le pays, apres le Royaume-Uni, dont le revenu a le plus chute alors qu'il augmentait fortement en Allemagne federale, en Espagne et en Irlande. Dans un tel contexte, les contraintes communautaires et l'alourdissement des charges qui s'accumulent d'annee en annee deviennent de plus en plus insupportables pour les agriculteurs. Il lui demande de faire le point sur les dispositions qu'il entend prendre pour remedier a une telle situation et preparer l'avenir du secteur agricole.

Texte de la réponse

Reponse. - Sous l'effet de la remontee des prix de certains moyens de production et de l'accroissement des charges, le revenu agricole a, selon l'office statistique des Communautés europeennes, diminue en 1988 en France et plus encore au Royaume-Uni, tandis que le retour a des recoltes normales a permis a ce revenu de se redresser en Allemagne federale. Il etait donc necessaire, dans ces conditions, d'accelerer l'effort entrepris par le Gouvernement pour soutenir le revenu agricole, par une action sur les charges et par des mesures d'aides aux agriculteurs en situation delicate. Cet effort s'etait deja concretise par la diminution de la taxe additionnelle sur le foncier non bati destinee au financement du BAPSA, decidee lors du vote du budget de 1989, ou par l'elargissement de l'enveloppe des prets bonifies aux cooperatives d'utilisation du materiel agricole. A la suite de reunions tenues avec diverses organisations professionnelles, le Gouvernement vient de decider un ensemble de mesures supplementaires, representant au total 600 millions de francs, concernant notamment l'allegement des cotisations sociales des exploitants et les petits producteurs de lait mis en difficultes par les quotas. L'accord intervenu le 22 avril dernier a Luxembourg sur les prix agricoles de la campagne 1989-1990 concretise, de plus, l'achevement du demantelement des MCM negatifs francais, ce qui se traduira par une hausse des prix garantis aux producteurs. Mais surtout, a la demande de la France, certaines mesures ont ete adoptees en vue d'attenuer les effets de la necessaire rigueur budgetaire. Ainsi, cet accord ouvre la porte a une reforme en profondeur des taxes de coresponsabilite, en prevoyant d'ores et deja leur suppression, pour les producteurs laitiers des zones defavorisees. Toutes ces mesures traduisent clairement la preoccupation de preparer l'echecance du Marche unique europeen. L'action entreprise par le Gouvernement sur les charges des exploitations temoigne en effet de la volonte de renforcer la competitivite de l'agriculture francaise et donc de consolider son revenu, condition essentielle au maintien d'un secteur performant a l'exportation.

Données clés

Auteur : [M. Chollet Paul](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11296

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1505